



Emeline Mvogo a été libérée le 10 juin 2022. Elle comparaitra désormais libre dans la procédure contre le Pdg du groupe l'Anecdote.

Emeline Mvogo, le chef régional des Impôts pour le Centre est libre depuis le 10 juin 2022. Elle a été libérée sous garant par la Chambre de Contrôle de l'instruction de la Cour d'appel du centre. Par contre la demande de récusation du juge introduite par ses avocats a été rejetée. Emeline Mvogo, a été placée en détention provisoire à la prison centrale de Yaoundé le 19 mai 2022. Elle a été inculpée pour les faits de tentative d'escroquerie, de concussion et corruption.

Le jour de son transfert à Kondengui, elle avait été convoquée au cabinet d'Aïssatou Adamou épouse Mohamadou, juge d'instruction au tribunal de première instance, centre administratif de Yaoundé. C'était pour une confrontation avec Jean pierre Amougou Belinga, Président, directeur général du Groupe l'Anecdote. Au terme de la confrontation, le mandat de détention provisoire pour la prison a été décerné au prévenu. Émeline Mvogo a été placée en détention provisoire dans le cadre de l'affaire liée au redressement fiscal d'un montant de 12 milliards F.cfa du groupe l'Anecdote.

Elle a été accusée par Jean Pierre Amougou Belinga d'avoir voulu extorquer une somme de 500 millions Fcfa pour effacer la dette des entreprises de Jean Pierre Amougou Belinga dans le système informatique de la direction des Impôts.

Les avocats du chef régional des Impôts du Centre n'ont jamais cessé de dénoncer une cabale judiciaire initiée à l'encontre de leur cliente qui a fait son travail dans les normes. Le 30 mai 2022, la demande de mise en liberté provisoire introduite par les avocats d'Émeline Mvogo avait été rejetée. Le 3 juin 2022, le secrétaire général de la Présidence de la République a donné les « hautes instructions » par téléphone au ministre d'Etat, ministre de la Justice garde des Sceaux pour que ce dernier ordonne la libération d'Emeline Mvogo.

Face aux dites instructions, Laurent Ezzo, le ministre d'Etat, ministre de la Justice Garde des Sceaux a répondu au secrétaire général de la présidence de la république que la libération d'Emeline Mvogo n'était pas possible. Ceci se justifiait par le fait que le juge ne pouvait pas ordonner cette libération parce que la défense avait introduit une procédure pour la récuser étant donné que les avocats de Dame Mvogo avaient des inquiétudes en ce qui concerne l'indépendance et l'impartialité du juge d'instruction dans cette affaire.

Le Jour